



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°85_CC_2023_CCDS

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2023

Séance du 22 septembre 2023

Date de convocation : 13 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux septembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel Ange JÉRÉMIE, Céline RÉGIS, Véronique JACARIA, Françoise BRUNO FREDOC, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Céline ZULEMARO,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Yves VANG à François RINGUET,
Jean-Etienne ANTOINETTE à Francine GANE,
Eliette BEAUFORT à Michel-Ange JÉRÉMIE,
Valéria COELHO MACIEL JULLERAT à Candida MARTINEZ,
Johanna HORTH à Sylvio BOCAGE,
Diana JAMES à Céline RÉGIS,
Frédéric LLADERES à Jean-Raymond HORTH,
Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET,
Célia TARQUIN à Loriane DECHESNE,

Absente excusée :

Rosange CARENE,

Absents non excusés :

Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRÉ.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à -1 617 521.23€ dont 0 € en section de fonctionnement et -1 617 521.23 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, un virement est proposé du chapitre 014 (atténuation de produits) vers les chapitres des charges à caractère général (011) et charges de gestion courante (65) comme suit :

- 611-020 : 176 909.63€
- 6238-020 : 100 000€ relations publiques et publications
- 65748-020 : 6 609.37€ contribution au comité des œuvres sociales de la CCDS
- 65748-020 : 13 000€ subvention AKATIJ sur le projet de l'épicerie solidaire
- 7392221-020 : -296 519€ - Régime de droit commun FPIC 2023 pour un montant de 165 485€.

En section d'investissement, les mouvements proposés ont pour objet essentiel de permettre la déprogrammation de l'opération « Quai de transfert » compte tenu d'une part de la nécessité de revoir en profondeur le projet et d'autre part de

la caducité des subventions obtenues du FEDER en raison de la fin du programme 2014-2021 et de la mise en place d'une nouvelle programmation qui permettra de reprogrammer l'opération.

- Les dépenses ressortent à -1 617 521.23€ :
 - o 13 272 -01 : 74 000 € - Remboursement de l'avance perçue sur le FEDER
 - o 2313- 7212 : -1 499 214.75€, déprogrammation du solde budgétaire de l'opération au 24/08/2023
 - o 2313-020 : -192 306.48€ pour équilibrer la section.
- Les recettes de la section s'élèvent à -1 617 521.23€ :
 - o 10222-020 : 132 478.77€ de FCTVA complémentaire,
 - o 13272 - 7212 : -1 000 000€ déprogrammation de la subvention FEDER
 - o 1328 - 7212 : -750 000€ déprogrammation de la subvention ADEME - Travaux

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011-Charges à caractère général	276 909.63€	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel	€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	-296 519.00€	73-Impôts et Taxes	€
		731 - Fiscalité directe	€
65-Autres charges de gestion courante	19 609.37€	74-Dotations/subventions	€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0 €	Sous-total recettes de l'exercice	0 €
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	0€	Total des recettes de la section fonctionnement	0 €

DECISION MODIFICATIVE N°2-2023			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
10-Dotations fonds divers	€	10-Dotations fonds divers	132 478.77€
13-Subventions d'investissement	74 000€	13-Subventions d'investissement	-1 750 000€
16 Emprunts		16-Emprunts et dettes assimilés	
20-Immobilisations incorporelles			
204 - Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles		024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-1 691 521.23€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	- 1 617 521.23€	Sous total recettes de l'exercice	-1617 521.23€0
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	- 1 617 521.23€	Total des recettes de la section investissement	- 1 617 521.23€

TOTAL DES DEPENSES	-1 617 521.23€	TOTAL DES RECETTES	-1 617 521.23€
---------------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 31_CC_2023_CCDS portant approbation du budget unique de la CCDS au titre de l'année 2023 ;

Vu la délibération n° 51_CC_2023_CCDS portant approbation de la décision modificative n°1 au titre de l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 septembre 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n°2 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011-Charges à caractère général	276 909.63€	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel	€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	-296 519.00€	73-Impôts et Taxes	€
		731 - Fiscalité directe	€
65-Autres charges de gestion courante	19 609.37€	74-Dotations/subventions	€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	0 €	Sous-total recettes de l'exercice	0 €
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	0€	Total des recettes de la section fonctionnement	0 €

DECISION MODIFICATIVE N°2-2023			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
10-Dotations fonds divers	€	10-Dotations fonds divers	132 478.77€
13-Subventions d'investissement	74 000€	13-Subventions d'investissement	-1 750 000€
16 Emprunts		16-Emprunts et dettes assimilés	
20-Immobilisations incorporelles 204 – Subventions versées			
21-Immobilisations corporelles		024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-1 691 521.23€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	- 1 617 521.23€	Sous total recettes de l'exercice	-1617 521.23€0
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses de la section investissement	- 1 617 521.23€	Total des recettes de la section investissement	- 1 617 521.23€

TOTAL DES DEPENSES	-1 617 521.23€	TOTAL DES RECETTES	-1 617 521.23€
---------------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 22
 Nombre de procurations : 09
 Nombre de votants : 31
 Pour : 20
 Contre : 11
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 22 septembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231004-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-10-2023

Publication le : 04-10-2023